



Association Droit & Commerce  
association régie par la loi du 1er juillet 1901

**Journée de travail Droit & Commerce**  
Journée du 25 novembre 2011 à Cracovie - Pologne

**Le statut de l'entrepreneur individuel en droit polonais**  
**Le statut de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) du droit français**



UNIwersytet Jagielloński  
w Krakowie

Propos introductif : Monsieur Georges Teboul, *Président de Droit & Commerce*.

**LE STATUT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL EN DROIT POLONAIS**

- ▶ « Responsabilité pour les dettes de l'entrepreneur individuel et de son conjoint »  
Agata Adamczyk, *Conseil juridique*
- ▶ « Poursuite de l'entreprise après le décès de l'entrepreneur individuel »  
Benedykt Fiutowski, *Conseil juridique*
- ▶ « CEIDG (Registre et Point d'Information Central sur les Activités Economiques), objectif « zéro guichet » »  
Agnieszka Kamińska, *Conseil juridique*
- ▶ « Risques liés à l'activité d'un entrepreneur individuel »  
Maciej Nowak, *Conseil juridique*

*Questions & discussion*



Association Droit & Commerce  
association régie par la loi du 1er juillet 1901

## L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL A RESPONSABILITE LIMITEE (EIRL) DU DROIT FRANÇAIS

- ▶ « L'EIRL et son patrimoine d'affectation »  
*Arlette Martin-Serf, Professeur agrégé des Universités (Dijon)*
  
- ▶ « Les règles concernant l'adoption du statut d'EIRL »  
*Charles Vincenti, Avocat au Barreau de Toulouse*
  
- ▶ « La fiscalité applicable à l'EIRL »  
*Lucien Peczynski, Avocat au Barreau de Paris et Varsovie*
  
- ▶ « L'application du droit des entreprises en difficulté à l'EIRL »  
*Jean-Luc Mercier, Administrateur judiciaire, Bruno Lemistre, Avocat au Barreau de Lille*

*Questions & discussion*

### SYNTHESE

- ▶ « Le modèle de l'EIRL est-il transposable en droit polonais ? »  
*Un Professeur de l'Université de Cracovie*